



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BUREAU de NORMALISATION
des TRANSPORTS, des ROUTES et de leurs
AMÉNAGEMENTS

Par délégation d'AFNOR

CODOR 2022

LA NORMALISATION, PARTIE INTÉGRANTE DE LA STRATÉGIE DU CEREMA

17/02/2022

M. E. MOULINE, Cerema

LA NORMALISATION DANS LA STRATEGIE DU CEREMA

Contexte Législatif et Règlementaire

Loi n° 2013-431 du 28 05 2013 (titre IX) : création et définition des missions du Cerema

Le Cerema a pour mission de répondre aux enjeux de développement durable des territoires par son appui à tous les acteurs publics et privés.

Décret n° 2013-1273 du 27 12 2013 relatif au Cerema :

Art 2: dans le cadre de ses missions, le Cerema est notamment chargé de concourir à l'élaboration de la normalisation aux niveaux national, européen et international

Art 3: pour la mise en œuvre de ses missions, le Cerema peut être membre de commissions de normalisation

LA NORMALISATION DANS LA STRATEGIE DU CEREMA

Le Projet Stratégique 2021 - 2023

Le Cerema en capacité d'apporter une **expertise neutre et de référence** à tous ses bénéficiaires acteurs d'opérations d'aménagement ⇔ L'activité du Cerema au cœur de la normalisation et la certification.

=>

Sur ses 6 domaines d'action (Ingénierie des Territoires, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de Transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral) le Cerema organise sa production selon 22 secteurs d'activité « métier » + 4 secteurs « transversaux » dont un secteur Normalisation-Certification-Labelisation (le SA NCL)

La création du SA NCL concrétise la volonté du Cerema de conforter son positionnement au sein du Système Français de Normalisation ainsi que vis-à-vis des Organismes Certificateurs.

LA NORMALISATION DANS LA STRATEGIE DU CEREMA

Le Secteur d'Activité NCL pour ce qui concerne la Normalisation

Le BNTRA

2021 : Réorganisation => Effectif permanent passe de 5 à 6 collaborateurs, arrivée d'une nouvelle Directrice => Renouvellement Agrément jusque fin 2023

L'engagement du Cerema aujourd'hui au profit du BNTRA (cf. Budget 2022) :

6 permanents + # 20 « secrétaires rattachés » représentant # 5 ETP + Frais de fonctionnement => Charges annuelles # 1 600 k€

Compensation pour le Cerema : # 625 k€ de droits de siège + # 55 k€ de l'AFNOR

NB: Au-delà des 6 permanents et de la vingtaine de secrétaires rattachés du BNTRA, ce sont près d'une centaine d'experts du Cerema qui s'impliquent dans ses CN pour un montant de droits de sièges équivalent à 138 k€.

LA NORMALISATION DANS LA STRATEGIE DU CEREMA

Le Secteur d'Activité NCL pour ce qui concerne la Normalisation

Hors BNTRA

27 Experts du Cerema contribuent à l'élaboration de Normes au sein d'autres BN sectoriels :

4 ETP

70 k€ de Droits de siège

+

Participation à des travaux sur la Ville Durable à l'ISO et peut-être demain sur les Mobilités Douces au CEN ?

NB: au-delà des ses domaines traditionnels du Génie Civil, le Cerema travaille à accroître l'intégration de ses activités de normalisation à l'ensemble des activités de l'établissement.



LA NORMALISATION DANS LA STRATÉGIE DU CEREMA

En conclusion

Veiller au bon fonctionnement du BNTRA au profit de ses adhérents, impliquer ses experts dans les CN du BNTRA comme dans d'autres instances de normalisation dès lors que sont identifiés des enjeux de développement durable sur ses domaines d'activités, tels sont les objectifs que la Plan Stratégique 2021-2023 assigne au SA NCL en matière de normalisation.

Il en va de la qualité du dialogue que le Cerema a pour mission d'instaurer entre tous les acteurs de l'aménagement

..... Il en va aussi de son rayonnement au sein de son écosystème, aux plans national et international mais encore du maintien au meilleur niveau d'expertise de ses collaborateurs qui ont l'opportunité de se confronter aux meilleurs de leurs collègues dans les instances de normalisation..

ÉCHANGES